

AEROModéliste Maskoutain (491) a reçu la permission de mener des activités de modélisation MAAC à l'intérieur et de bien comprendre et accepter toute autorisation accordée ne s'applique qu'aux activités intérieures - aucune exception

Administration

Club: AEROModéliste Maskoutain (#491, Zone N)

Lieu: Cégep Saint-Hyacinthe, Gymnase F
3000, avenue Boulle
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H9
45.61738254731391, -72.97476873973959

Conditions d'utilisation - toute personne qui utilise ce site doit :

1. Être membre en règle du MAAC,
2. Être membre du Club Aeromodeliste Maskoutain (491),
3. Avoir la carte loisirs de Saint-Hyacinthe, et
4. Se conformer au Code de sécurité du MAAC et à tous les règlements du club.

Exigences relatives à l'utilisation du site :

- Aucune nourriture n'est autorisée dans la pièce.
- Seules les espadrilles sont autorisées (pas de bottes)
- Les participants doivent installer leurs affaires le long du mur du côté de l'entrée principale du gymnase.
- Les pilotes doivent porter des lunettes de sécurité en tout temps. Les verres correcteurs sont acceptés

Une copie de ces règles doit être mise à la disposition de tout membre qui exerce ses activités sur ce site.

Ces règles sont disponibles en ligne à MAAC.CA sous le profil du terrain du club

Le club s'efforcera d'en conserver une copie sur le site du vol.

En cas d'urgence, composez le 911 et l'adresse municipale des premiers intervenants est la suivante :

Cégep Saint-Hyacinthe
Gymnase F
3000, avenue Boulle Saint-Hyacinthe(Québec)
45.61738254731391, -72.97476873973959

Par la suite, avisez :
Claude Perrault MAAC : 64488

450 278-4954 claude_perrault@hotmail.com

Jean Boucher MAAC : 83705

450-778-4442 chryco673@hotmail.com

Procédures normales d'exploitation et règles de sécurité du club

Ce club permet les catégories de modèles suivantes : mRPAS/RPAS

- a. Vol libre avec des avions UMX
- b. Petit rotor multi (moins de 150gr)
- c. Petit ou nano hélicoptère

Pour les membres qui exploitent le sstp/SATP sur ce site :

1. Toutes les inspections ou assemblages avant vol doivent être effectués dans la zone désignée.
2. Les batteries ne doivent pas être connectées à des modèles électriques à moins que le modèle ne soit retenu dans la zone de démarrage ou que le système de propulsion ne soit désactivé/désarmé ou autrement inopérant – aucune exception.
3. La direction de la modélisation et de l'atterrissage au décollage et la configuration du trafic seront déterminées par les pilotes présents.
4. Le lancement à la main et le lancement à l'élastique doivent être effectués en accord avec tous les pilotes aux commandes – normalement d'un côté des postes de pilotage.
5. La récupération de la RPA qui atterrit ou s'écrase dans la zone de modélisation/vol se fera en accord avec tous les autres modélistes pilotes aux commandes. Ne volez pas ou n'utilisez pas un modèle directement au-dessus ou à proximité d'autres personnes récupérant un modèle.
6. Les « observateurs » MAAC sont facultatifs es sur notre site. Voici les procédures du site pour assurer la sécurité des témoins :
 - a. En tout temps, les visiteurs doivent demeurer dans la zone des puits et porter une lunette de protection ou correcteur
 - b. Lorsqu'un membre ou une autre personne repère un spectateur qui pourrait entrer dans la zone de modélisation de manière dangereuse, il doit crier « SPECTATEUR » d'une voix forte.
 - c. TOUS les modelistes doivent immédiatement cesser les activités de modélisation dans cette zone et, si possible, atterrir / retourner à la zone de la fosse dès que possible en toute sécurité.

- d. Lorsque la sécurité du spectateur n'est plus une menace, la personne qui a donné l'avertissement doit crier « TOUT EST CLAIR », ou les modélisateurs / pilotes peuvent prendre cette décision eux-mêmes, et reprendre la modélisation / vol.

Procédures d'urgence ou de sécurité

7. S'il y a un type de quasi-accident ou de problème de sécurité entre un modèle et un spectateur, TOUTE la modélisation DOIT cesser immédiatement. Les membres concernés doivent remplir un rapport d'événement à signaler du MAAC et le soumettre au MAAC et à l'organisateur du club/ du site/ de l'événement et suivre la politique du MAAC avec les exceptions suivantes :
 - a. Si les membres concernés croient que le risque était très minime, ils peuvent remplir leur propre auto-déclaration ou évaluation des risques à l'aide du formulaire MAAC et reprendre la modélisation.
 - b. Si le membre ou le club/ le site/ l'organisateur de l'événement juge l'événement sérieux, la modélisation ne reprendra pas tant que les membres n'auront pas reçu la permission du club / site / organisateur de l'événement - par écrit.
 - c. S'il y a un contact réel entre un modèle et un spectateur, toute la modélisation cessera jusqu'à ce que le MAAC confirme que nous pouvons reprendre les opérations.
 - d. Ce processus est pour votre protection.
8. En cas d'urgence, composez le 911 et l'adresse municipale des premiers intervenants est la suivante :

Cégep Saint-Hyacinthe
Gymnase F
3000, avenue Boule Saint-Hyacinthe(Québec)
45.61738254731391, -72.97476873973959

Par la suite, avisez :

Claude Perrault MAAC : 64488
450 278-4954 claude_perrault@hotmail.com

Jean Boucher MAAC : 83705
450-778-4442 chryco673@hotmail.com

9. Aucune autre stratégie d'atténuation des risques n'est requise sur ce site de modélisation.

L'exécutif du Club examinera ces règles au moins une fois par an.

Diagrammes

